PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PAYS D'AIX

Annexe informative

Servitude d'Utilité Publique - Planche 9

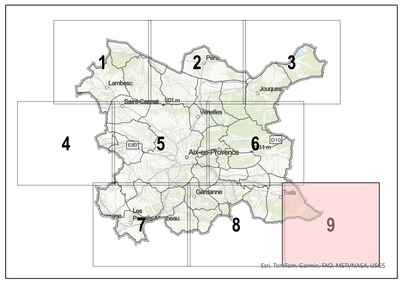

PLUi du Pays d'Aix approuvé le 05 décembre 2025

N

1/20 000 format A0

Fond de plan : DGFiP cadastre

AIX MARSEILLE PROVENCE

Ce document est une représentation
des servitudes d'utilité publique en vigueur
affectant l'utilisation des sols.
Il est de nature informative :
il ne se substitue ni à la consultation des gestionnaires,
ni à celle des plans annexés au dossier
instaurant la servitude, ou au PLUi.

Patrimoine naturel

- EL9 - Servitude de passage sur le littoral
- AS1 - Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles
- EL10 - Cœur de parc national

Patrimoine culturel

- AC1 - Mesures de classement et d'inscription des monuments historiques
- AC1 - Protections des abords des monuments historiques - Périmètre Délimité des Abords
- AC1 - Protections des abords des monuments historiques - Rayon des 500m
- AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables

Canalisations

- A2 - Servitude de passage des conduites d'irrigation
- A5 - Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied

Energie

- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I2 - Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique
- I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz
- I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport d'hydrocarbures
- I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de produits chimiques

Infrastructures terrestres et maritimes

- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- T1 - Servitude relative aux voies ferrées - Visibilité sur les voies publiques

Circulation aérienne

- T5 - Servitude aéronautique de dégagement (civile)
- T8 - Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

Télécommunication

- PT1 - Servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique
- PT2 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications

Défense nationale

- AR1 - Servitude de champs de vue concernant la détermination et la conservation des postes électro-sémaphoriques
- AR2 - Servitude liée aux ouvrages de défense des côtes ou de sécurité maritime
- AR3 - Servitudes autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs
- AR5 - Servitude relative aux fortifications, places-fortes, postes et ouvrages militaires
- AR6 - Servitude aux abords des champs de tir

Salubrité publique

- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières - Cimetière
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières - Servitude
- AS2 - Servitude de protection des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des gisements coquilliers

Sécurité publique

- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (PPRM)
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PM3 - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)
- EL2 - Servitudes en zones submersibles des fleuves
- A9 - Zone agricole protégée